

LE BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIX

LEVIS, SEPTEMBRE 1943

No 9

RÉFÉRENCES BIOGRAPHIQUES CANADIENNES

*Beaudet, L'abbé Louis* — Né à Lotbinière le 25 août 1830, de Pierre Beaudet et de Sophie Pérusse. Ordonné prêtre le 14 octobre 1860, il alla suivre les cours de la Sorbonne en compagnie des abbés Hamel et Legaré. Professeur au séminaire de Québec jusqu'à sa mort, le 21 mai 1891. L'abbé Beaudet étudia l'histoire de Québec toute sa vie. Il publia en 1887 *Recensement de la ville de Québec pour 1710*.

*Beaudet, Joseph-Eliséc* — Un des associés de l'importante maison de commerce Chinic et Beaudet, de Québec. Député de Chicoutimi et Saguenay à l'Assemblée législative de 1880 à 1881. Un des apôtres du chemin de fer du lac Saint-Jean. Décédé à Québec le 15 février 1910.

*Beaudet, Godefroy* — Marchand à Côteau-du-Lac. M. Beaudet fut député de Vaudreuil à la Chambre d'Assemblée de 1830 à 1831. C'est lui qui reçut le célèbre notaire Girouard dans sa maison lorsqu'il décida de se rendre à la justice en 1838. Décédé à Côteau-du-Lac, le 29 mars 1855, à l'âge de 60 ans.

*Beaudet, L'abbé Placide* — Né à Saint-Jean Deschailons le 14 février 1847, de Placide Beaudet et de Adéline Bourassa. Prêtre, il occupa plusieurs postes dans le diocèse de Québec puis des raisons de santé le forcèrent à passer en Europe où il devint précepteur des fils du comté de Berlin, au Danemark. Il fit le tour de l'Europe avec cette famille. De

retour au Canada, en 1880, il décéda à Sherbrooke le 22 mars 1907. (Cf. Allaire *Le clergé canadien-français*).

*Beaudet, L'abbé Alphonse* — Né à Lotbinière le 28 janvier 1852, de Damase Beaudet et de Marguerite Déry. Curé de Saint-Pascal, il fut le fondateur d'une École ménagère qui est devenue l'École normale de Saint-Pascal. Décédé dans sa paroisse le 2 mars 1933. Chanoine honoraire du Chapitre de Québec.

*Beaudicourt, Le sieur de* — En 1747, le sieur de Beaudicourt était commandant en second au lac des Deux-Montagnes. M. de Boishébert fait de grands éloges de cet officier dans son mémoire au ministre de novembre 1747. (Cf. *B. des R. H.*, 1916, p. 380).

*Beaudin, L'hon. Siméon* — Né à Saint-Isidore de La-prairie le 12 septembre 1855, de François-Xavier Beaudin et de Florence Bourdeau un des plus brillants avocats de toute la Province. Fait juge de la Cour Supérieure le 4 janvier 1912, il décéda moins de quatre ans plus tard, le 3 juin 1915. (Cf. P.-G. Roy, *Les Juges de la province de Québec*, p. 35).

*Beaudoin, Philibert* — Né à Repentigny le 27 avril 1836, de Pierre Beaudoin et de Marguerite Hétu. Notaire. Décédé à Montréal le 7 juillet 1925. (Cf. *A Cyclopedia of Canadian Biography*, p. 582).

*Beaudoin, Gaspard* — Né à Lavaltrie le 29 février 1826. Notaire. Régistrateur du comté de Joliette. Musicien de talent. Décédé à Joliette le 8 avril 1893. (*Les anciens du séminaire de Joliette*, p. 20).

*Beaudoin, Charles-Gaspard-Hector* — Né à Joliette le 20 août 1856. Notaire. Musicien, il harmonisa bon nombre de messes. (*Les anciens du séminaire de Joliette*).

*Beaudoin, L'abbé Jean* — Né à Nantes, vers 1662, il eut une carrière édifiante mais très accidentée. Il fut d'abord mousquetaire, puis prêtre, missionnaire en Acadie, Sulpicien,

aumônier de vaisseau de guerre, curé de Beaubassin, en Acadie, etc. Décédé à Beaubassin en 1698. Il écrivit une relation d'un voyage fait avec Lemoyne d'Iberville en 1696-1697. Elle a été publiée à Ecureux en 1900 par les soins de l'abbé Auguste Gosselin.

*Beaudoin, R. P. Michel* — Né à Québec, il eut l'honneur d'être le premier Jésuite canadien mais il exerça son apostolat surtout en Louisiane. Décédé à la Nouvelle-Orléans peu après 1768. (Cf. P.-G. Roy, *Les petites choses de notre histoire*, III, p. 278; Rochementeix, *Les Jésuites de la Nouvelle France au XVIIIe siècle*, I, p. 283).

*Beaudoin, Gervais* — Arrivé ici en septembre 1682, Gervais Beaudoin s'acquît vite une belle réputation à Québec comme chirurgien. Décédé à Québec le 5 décembre 1700. (Cf. *B. des R. H.*, 1934, p. 693).

*Beaudoin fils, Gervais* — Remplâça son père comme médecin à Québec et s'acquît une belle réputation. Décédé à Québec le 2 juillet 1752. (Cf. P.-G. Roy, *Les petites choses de notre histoire*).

*Beaudoin, L'abbé Edouard* — Auteur des drames *La trahison d'une race* et de *L'oeuvre de la Friponne*, deux drames historiques canadiens.

*Beaudoin, Jean-Baptiste* — Député de Dorchester à la Chambre d'Assemblée de 1834 à 1838. Décédé à Saint-Henri de Lauzon le 6 décembre 1870. (Cf. *B. des R. H.*, 1934, p. 63; Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*).

*Beaudoin, L'abbé Joseph-Damase* — Né à Saint-Isidore de Dorchester, le 29 octobre 1856, de Damase Beaudoin et de Eléonore Lefebvre Boulanger. Professeur d'histoire au séminaire de Québec, curé de Saint-Jean-Baptiste de Québec. Décédé à Québec le 5 mars 1917. Auteur de *Jean Cabot* (1898). Cf. *B. des R. H.*, 1929, p. 549).

*Beaudoin, Pierre* — Simple menuisier, Pierre Beaudoin qui avait travaillé quelques années dans une petite manufacture d'orgues, se mit tout à coup à construire des orgues. Et, chose étonnante, il réussit à en vendre plusieurs. Ses orgues furent plus célèbres par les discussions qu'ils provoquèrent que par leur valeur. Décédé à Lévis le 16 novembre 1883. (Cf. P.-G. Roy, *Glanures lévisiennes*, I, p. 206).

*Beaudreau, Joseph* — Député de Richelieu à Québec de 1867 à 1869.

*Beaudry, Pierre-Janvier-Ubald* — Né à Montréal le 11 novembre 1843, de Joseph-Ubald Beaudry et de Alphonsine Caroline Beaudry. Protonotaire de Beauharnois puis assistant-greffier du Conseil Privé, à Ottawa. Décédé à Ottawa le 3 octobre 1887.

*Beaudry, Mgr Prosper* — Né à Saint-Paul de Joliette le 3 juin 1838, de Jean-Baptiste Beaudry et de Clotilde Brault. Curé aux États-Unis puis à Joliette, etc. Vicaire général du diocèse de Joliette. Prêlat romain. Décédé à Joliette le 10 décembre 1918. (Cf. L'abbé Allaire, *Le clergé canadien-français; Semaine religieuse de Montréal*, 30 décembre 1918).

*Beaudry, Louis-Benjamin* — Né à Québec le 5 octobre 1819, de Louis Beaudry et de Marie-Julie Bambridge. Il s'établit à Montréal et devint gérant de la compagnie du gaz qui était alors à deux pas de la banqueroute. Il réussit à en faire une affaire d'or pour ses actionnaires. Homme d'oeuvres, charitable, toujours prêt à rendre service, etc., etc. Décédé à Montréal en 1871. (Cf. *Echo du Cabinet de lecture paroissial*, 1871, p. 543; *Journal de l'Instruction publique*, 1871, p. 88).

*Beaudry, J.-A.* — Né à Montréal de Jacques Beaudry et de Marguerite Masson. Médecin. Officier supérieur du Conseil d'hygiène. Décédé à Montréal le 18 décembre 1919. (Cf. *Bulletin médical de Québec*, décembre 1919).

*Beaudry, Edouard-Alexis* — Notaire à Varennes. Décédé à Varennes le 23 octobre 1907. (Cf. *Semaine Religieuse de Montréal*, 18 novembre 1907).

*Beaudry, R. P. Cyrille* — Né à Saint-Paul de Joliette le 16 avril 1835, de Jean-Baptiste Beaudry et de Clotilde Brault. Ordonné prêtre à Montréal le 20 décembre 1857, il fut vicaire une couple d'années puis partit pour les missions de la Colombie Anglaise. Le climat lui étant défavorable, il revint au pays et entra peu après dans l'Ordre des Clercs Viateurs. Il se consacra dès lors à l'éducation de la jeunesse. Sa vie se passa au séminaire de Joliette dont il fut supérieur à trois reprises. Décédé à Joliette le 3 mai 1904. (Cf. R. P. Alphonse de Grandpré, *Le Père Cyrille Beaudry*).

*Beaudry, François-Xavier* — Né à Montréal le 10 mars 1810, de Pierre Beaudry et de Marie-Angélique Malard. Il devint le plus grand propriétaire foncier de Montréal. Il y posséda pendant un certain temps plus de 200 maisons. Décédé à Montréal le 24 mars 1885. (Cf. E.-Z. Massicotte, *B. des R. H.*, 1939, p. 143).

*Beaudry, L'hon. Joseph-Ubald* — Né à Montréal le 15 mai 1816, de Louis Beaudry et de Félicité Dubreuil. Codificateur des lois en 1865. Juge assistant en 1868 et Juge de la Cour Supérieure en 1869. Décédé à Montréal le 12 janvier 1876. Auteur du *Code des curés* publié en 1870. (Cf. P.-G. Roy, *Les juges de la province de Québec*, p. 37).

*Beaudry, Prudent* — Il s'établit à Los Angeles dont il devint un des citoyens les plus importants. Il fut même maire de la ville pendant plusieurs années. Dans l'exploitation des mines, M. Beaudry perdit et refit sa fortune deux ou trois fois. (Cf. Tassé, *Les Canadiens de l'Ouest*; Morice, *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest*).

*Beaudry, Victor* — Né à Sainte-Anne des Plaines le 22 février 1831. D'un esprit aventureux, il fonda des entreprises à San Francisco puis au Nicaragua. Il finit par s'établir

à Los Angeles où il se mit en société avec son frère. On prétend qu'il découvrit le secret de la fonte du minéral. (Cf. Morice, *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest*, p. 14).

*Beaudry, R. P. Patrick* — Premier prêtre métis français de l'Ouest canadien. Né au diocèse de Saint-Albert en 1875. Entra dans la Congrégation des Oblats. (Morice, *Dictionnaire des Canadiens-français de l'Ouest*, p. 13).

*Beaudry, Jean-Louis* — Né à Sainte-Anne des Plaines de Terrebonne le 27 mars 1809, de Prudent Beaudry et de Marie-Anne Bogennes. Il fut commis dans un magasin de Montréal dès l'âge de quatorze ans. Il forma ensuite une société commerciale avec son frère Jean-Baptiste. Fils de la Liberté en 1837, il dût prendre le chemin des États-Unis où il resta six ans. Maire de Montréal à trois reprises. Conseiller législatif en 1867. Décédé à Montréal le 25 juin 1886. (Cf. Turcotte, *Le Conseil législatif*, p. 172).

*Beaudry, Jean-Baptiste* — Frère de Jean-Louis Beaudry. Il fit une belle fortune dans le commerce.

*Beaudry, Rouville* — Député de Stanstead à Québec de 1935 à 1938.

*Beaudry, Adrien* — Né à Saint-Marc de Verchères le 13 novembre 1879, de Hector Beaudry et de Malvina Ducharme. Avocat. Député de Verchères à la législature de Québec de 1916 à 1921. Président de la Commission des services publics de Québec. Décédé à Montréal le 6 octobre 1942. (Cf. *La Presse*, 7 octobre 1942).

*Beaudry (Baudry) Edouard* — Né en Belgique, il passa au Canada à l'âge de vingt ans. Il devint journaliste puis fut employé à Radio-Canada. Envoyé en Angleterre puis en Algérie par radio-Canada, il fut tué en janvier 1943 alors qu'il volait en avion au-dessus du Maroc espagnol. Auteur du roman radiophonique *La rue principale* et de nombreuses oeuvres radiophoniques appréciées. (Cf. *La Presse*, 26 janvier 1943).

*Beaudry de la Marche, Urbain* — Né aux Trois-Rivières le 13 septembre 1676, de Urbain Beaudry dit la Marche et de Madeleine Boucher. Il s'en alla vivre à Paris où il devint procureur en France des Frères Charons de Montréal. (Cf. Fauteux, *B. des R. H.*, 1931, p. 203).

*Beaufort, Jean de* — Marchand de vin et intermédiaire politique. Jean de Beauport fut nommé en 1882 chef de la police secrète de la province de Québec. Beaufort faillit causer la chute du gouvernement Mousseau en se faisant donner un pot de vin par l'entrepreneur Charlebois qui avait obtenu le contrat de la construction du Palais législatif de Québec. (Cf. Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, IV).

*Barnard, Joseph* — Né aux Trois-Rivières le 14 juin 1872, de James Barnard et de Elisabeth Marchand. Avocat et journaliste. Rédacteur du *Trifluvien* puis directeur du *Bien Public*, des Trois-Rivières. Décédé aux Trois-Rivières le 24 février 1939. (Cf. Raphaël Ouimet, *Biographies canadiennes-françaises*).

*Barnoin, François de* — François de Barnoin conseiller du roi, son premier barbier et chirurgien ordinaire, prévôt honoraire et à perpétuité du collège royal de Saint-Côme en l'Université de Paris, ne vint jamais dans la Nouvelle-France mais c'est lui qui accordait les *licences* aux barbiers chirurgiens qui exerçaient leur art dans la colonie. (Cf. *B. des R. H.*, 1906, p. 142, et 1914, p. 156).

*Barolet, René-Claude* — D'abord secrétaire du premier gouverneur de Vaudreuil, il obtint une commission de notaire à Québec et exerça sa profession pendant trente ans. Décédé à Charlesbourg le 25 janvier 1761. (Cf. J.-J. Lefebvre, *B. des R. H.*, 1935, p. 107).

---

## LE PALAIS DE L'INTENDANCE APRÈS 1761

---

Dans le *B. R. H.* de 1943, (livraison du mois d'août), nous avons démontré que l'immeuble qui devait être le "palais de l'Intendance" à la fin du régime français avait été la demeure du premier baron de Longueuil, ensuite de son fils cadet, le chevalier de Longueuil et surtout de la famille Bégon.

Viennent les tristes années de 1759 et 1760. L'intendance et le Château de Vaudreuil logèrent les hauts fonctionnaires militaires et civils qui s'étaient retirés de Québec. Mais après la capitulation de Montréal et le départ des dirigeants pour l'Europe qu'advint-il de l'immeuble?

Madame veuve Bégon (née Robert) ne connut pas les revers de son pays natal, car elle était décédée en 1755 en cette France où elle avait espéré plus de jours heureux qu'il lui en échut.

La charmante Montréalaise laissait des héritiers qui ne pouvaient songer à revenir au Canada. Le plus tôt possible ils résolurent de se défaire d'un bien-fonds qui ne les intéressait guère et, pour en disposer, ils s'abouchèrent avec Charles Héry, l'un des principaux négociants de Montréal. Cet homme d'affaires trouva acquéreur en s'adressant à celui qui devait être le plus grand financier canadien de l'époque. Le résumé de l'acte de vente renseigne sur les parties contractantes.

Le 22 juin 1764, (Panet) Claude Étienne Bégon, chevalier, Honoré Michel de Villebois et Marie Elisabeth de Villebois tous héritiers des défunts Bégon, représentés par Charles Héry, négociant, vendent à Joseph Fleury Deschambault, ci-devant agent de la "Cie des Indes" et à son épouse Catherine Veron de Grandmenil, "une maison sise rue Saint-Paul, communément connue sous le nom de l'Intendance" avec tout l'emplacement qui en dépend, "clos en

murailles". Ladite maison "composée de divers appartements, bâtie en pierre, à deux étages, avec toutes ses appartenances et dépendances". Bornée en front par la rue Saint-Paul et en arrière par les fortifications; d'un côté par le chemin entre l'emplacement et la chapelle. . . à l'ouest par M. de Contrecoeur (1). Prix: 25,000 livres.

L'acquéreur, Joseph Fleury Deschambault avait hérité de son père de la charge d'administrateur de la Cie des Indes et surtout d'un sens extraordinaire des affaires. Par calcul ou prévision, il ne suivit pas en 1761 et 1763, ceux qui quittèrent le pays.

Opportuniste pondéré et prudent, le sieur Deschambault ne fut pas lent à se concilier les faveurs ou les bonnes grâces des vainqueurs. Il avait une fortune à conserver, il était assez pratique pour ne pas négliger ce qu'il devait faire et la cession du pays lui fut profitable.

Une de ses filles avait épousé en 1754, âgée de 13 ans, le troisième baron de Longueuil. Devenue veuve à l'âge de quinze ans, son père prit la direction de ses affaires. Sous le régime anglais, M. Deschambault eut pour gendres le juge Fraser, le major Wm Dunbar et l'honorable Wm Grant avec qui la veuve de Longueuil convola en 1770.

Au lendemain de l'invasion américaine, en 1776, M. Deschambault recevait le gouverneur Carleton en une circonstance mémorable. A preuve, la lettre de M. Montgolfier, supérieur du Séminaire de Montréal, dont nous pouvons donner ici le texte, inédit probablement, en respectant l'orthographe. (Les italiques sont de nous).

Montréal, 21 juin 1776

Monseigneur,

" il y a tant de choses a dire, que je me trouve presque  
"obligé a garder le silence, par la difficulté du choix de ma-

(1) Il succédait à M. LeBer de Senneville.

“tières qui peuvent être plus intéressantes, ou celles qui pour-  
“roient vous être inconnues, et agréables ou utiles.

“ ce qu’il y a de essentiel et de certain c’est qu’aux approches  
“de l’armée de M<sup>r</sup> Carleton tous les ennemis ont disparu, et  
“se sont retirés, je ne sais où, au-delà du lac Champlain. ils ont  
“brûlé dans leur fuite, le fort Chambly, et les mauvaises bar-  
“raques de St Jean. Les troupes du roy sont en possession du  
“fort de St Jean, et il y a une garnison de cinq ou six cent  
“hommes, il n’est pas possible pour le présent de poursuivre  
“plus loing les fuyards, parceque le roy n’a absolument, ny  
“barques ny bateaux sur ce lac.

“ Son excellence les a poursuivis en personne, jusques  
“à quelques lieux au-delà de la prairie; mais ayant appris qu’il  
“n’y avoit plus d’ennemis à combattre dans cette province (car  
“tous les Canadiens sont *fideles et braves aujourd’huy*) il est  
“tourné du côté de Montreal, où il a fait son entrée triom-  
“phante hier à midi. J’ai eu l’honneur de le recevoir et de  
“complimenter le premier au sortir de son bateau, sur la  
“greve; et de l’accompagner ensuite au travers de toute la  
“troupe et aux acclamations du peuple, depuis la porte du  
“port Jusques à son hôtel, la maison de M<sup>r</sup> Deschambaux ou  
“l’ancienne intendance près de bon secours.

“ sans doute que pour la jouissance ecclésiastique, pour  
“l’entière et prodigieuse délivrance de la province de l’in-  
“festation des ennemis; votre grandeur nous enverra quelque  
“mandement. il ne me conviendroit pas de ne prévenir le tems,  
“Je n’ai rien fait, et j’attends vos ordres.

“ Je vous envoie cy joint copie de mon compliment un  
“peu phebue, mais où il y a du vray. les jouissances ont  
“continué toute la nuit, pendant laquelle il y a eu une illumi-  
“nation générale.

“ J’ai l’honneur d’être avec le plus profond respect de vo-  
“tre grandeur

“Monseigneur

le très humble et très obéissant serviteur

Montgolfier

M. Fleury Deschambault déclare en 1783 qu'il s'est absenté ici et là pour arranger ses affaires. Évidemment, il sentait ses forces faiblir, aussi rendit-il l'âme le 14 juillet 1784, âgé de 75 ans. Au service funèbre M. Montgolfier officie et à la sépulture, deux prêtres signent seulement. L'acte paraît avoir été rédigé par l'abbé Dufaux qui s'emmêle sur les noms du défunt, car il l'appelle "d'Eschambault sieur de Saint-Blin". Il y avait alors un Raimbault de St-Blin. L'assonance entre les deux patronymes doit être cause de l'erreur, mais elle ne s'excuse guère, en un acte officiel conservant une haute personnalité.

L'année suivante attache un nouveau fait à l'ancienne Intendance. Certain jour, des ténèbres couvrent le pays au point que la population en a grande frayeur. On croyait à la fin du monde. Dans leur émoi, les dames de la ville songent à madame Deschambault "qui se distinguait par sa piété. Les dames allèrent la prendre pour aller réciter des prières à Notre-Dame de Bonsecours" (2).

Au mois d'août 1793, madame veuve Deschambault "étant en sa grande demeure, rue St-Paul, et hors d'état de gérer ses affaires, vu son âge", cède ses biens par anticipation à ses trois fils, Etienne, Antoine et Louis-Joseph et à ses trois filles: Marie-Claire, épouse du juge Fraser; Marie-Catherine, épouse en secondes noces de l'honorable Wm Grant et aux enfants de défunte Thérèse-Josephite, qui avait épousé le major Wm Dunbar.

Pour exécuter le partage, la donatrice nomme George Selby, marié à une des demoiselles Dunbar et Alexandre Auldjo.

La vénérable dame décéda le 30 janvier 1795, âgée de 80 ans. Avec ce trépas se termine l'occupation de l'ancien palais de Bigot par une famille de langue française, car le 5 mai 1796, Alexandre Auldjo et George Selby, ès qualité vendent la "princièrè" demeure à Sir John Johnson, pour la somme de "2000 louis sterling, argent de la Grande Bretagne".

(2) Bibaud jeune. *Panthéon canadien*. 1858 & B. R. H. 1898.

Le baronet Johnson occupa cette maison plus ou moins, selon l'opinion de certains antiquaires. Il avait une autre demeure rue Saint-Paul, aussi une belle métairie au Pied du courant. Toujours est-il qu'il cède l'ancienne intendance à John Molson le 14 décembre 1815. Celui-ci fait démolir le vieux palais pour le remplacer par une luxueuse hôtellerie appelée *Mansion House* (3).

Incendié en 1821, l'édifice fut reconstruit par M. Molson en 1824 et devint le *British American Hotel*, que les flammes détruisirent en 1833. La famille Molson décida de ne plus lutter avec le Destin. L'historique emplacement **était couvert de ruines**, lorsque l'honorable John Molson, le 18 janvier 1844, céda "au Maire, aux échevins et aux citoyens de Montréal", l'immeuble dont il avait hérité de son père, lequel l'avait acquis de Sir John Johnson.

Ce coin de la rue Saint-Paul devait devenir partie de l'emplacement sur lequel serait construit en 1845, l'Hôtel de ville et le marché Bonsecours dont nous avons fait l'historique.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## UN SEUL JEAN GUYON

---

Mgr Tanguay mentionne deux Jean Guyon, qui seraient arrivés au pays avant 1637 et déjà mariés, l'un à Mathurine Robin, et l'autre à Madeleine Goulé (il a lu *Boulé* par erreur). La plupart des chercheurs, qui ont étudié cette question, ont prétendu qu'il n'était venu qu'un seul Jean Guyon au début de la colonie. C'est également notre opinion, et la note qui suit tend à prouver ce fait.

---

(3) Nous en avons parlé dans un mémoire de la S. R. du C. de 1928, mais sur les propriétaires de l'immeuble avant Sir J. Johnson, nous ne savions pas ce que nous avons appris depuis.

Jean Guyon (1588-1663), époux de Mathurine Robin, de la ville de Mortagne, au Perche, faisait partie du premier contingent de colons percherons, emmenés par Robert Giffard, premier seigneur de Beauport. Il avait dû débarquer à Québec, le 4 juin 1634, ou tout au plus deux jours après. Il ne paraît pas prouvé hors de tout doute que sa femme et le gros de la famille l'aient accompagné. Giffard s'était engagé à faire passer avec lui Jean Guyon et Zacharie Cloutier, *avec chacun unq de leurs enfants*, mais les femmes et les autres enfants ne devaient venir qu'en 1636 (1). Il est vrai que Guyon avait vendu *un lottereau de terre avec jardin*, à Mortagne, avant son départ, mais il n'est pas prouvé que ce *lottereau de terre* fut attaché à la maison qu'il habitait à cet endroit, et puisqu'il était encore propriétaire d'une maison, à Mortagne, près de vingt ans plus tard, rien ne prouve que sa femme et le reste de la famille ne soient demeurés là jusqu'en 1636 (2). Puisque Mathurine Robin assista au contrat de mariage de Robert Drouin, avec Anne Cloutier, à Beauport, le 27 juillet 1636 (3), contrat apparemment rédigé et écrit par Jean Guyon, son mari, on doit admettre que toute la famille Guyon était alors rendue au pays, sauf Barbe Guyon (1617-1700). Mariée à Pierre Paradis, en France, en 1633 ou peu avant, cette dernière ne vint au Canada qu'en 1641 ou 1642, après la naissance d'un troisième enfant, Jacques Paradis, qui avait été baptisé à Mortagne, le 24 mars 1641 (4). Qui sait si Barbe Guyon n'habita pas la maison de son père, à Mortagne, avec son mari, jusqu'à leur départ pour la Nouvelle-France?

Le Père Archange Godbout a relevé à Mortagne (5) les actes de baptême suivants des enfants de Jean Guyon et de

---

(1) "Robert Giffard, premier seigneur de Beauport", par Alfred Cambray, p. 34 — Concession par Giffard à Guyon et Cloutier, le 14 mars 1634, greffe de Mathurin Roussel, notaire à Mortagne.

(2) C'est M. Alfred Cambray qui mentionne ces deux faits, pp. 38 et 40 de l'ouvrage cité, mais il a prétendu que toute la famille était arrivée en 1634.

(3) Publié dans "La ville de Québec, sous le régime français", par Pierre-Georges Roy, Vol. II, p. 407.

(4) Alfred Cambray, *Ibid.*, p. 44.

(5) "Origine des familles canadiennes-françaises", par le P. Archange Godbout, reproduit par M. Alfred Cambray, même ouvrage, pp. 44-47.

Mathurine Robin: 1° Barbe, née le 11 avril 1617; 2° Jean, né le 1er août 1619; 3° Simon, né le 2 septembre 1621; 4° Marie, née le 18 mars 1624; 5° Marie, née le 29 janvier 1627; 6° Claude, né le 22 avril 1629; 7° Denis, né le 30 juin 1631; et enfin 8° Michel, né le 3 mars 1634, soit environ deux semaines avant le départ pour la Nouvelle-France. Tous ces enfants sont venus au Canada, où ils se sont mariés, sauf Marie, née en 1627, qui décéda, soit à Mortagne, avant 1636, ou à Beauport, avant 1640.

Cependant, parmi les enfants de Jean Guyon et de Mathurine Robin, dont Mgr Tanguay suit les traces, il s'en trouve un autre, du nom de François, qu'il fait naître, en 1635, en s'appuyant sur l'âge indiqué dans l'acte de sépulture, à Beauport, le 6 mars 1718, où l'on donna 83 ans au défunt. Ce dernier n'a pas dû naître, en 1635, puisqu'un de ses frères avait été baptisé à Mortagne, le 3 mars de l'année précédente, et que son père était parti pour le Canada, moins d'un mois plus tard. S'il était né entre 1634 et 1637, pourquoi n'aurait-on pas retracé son acte de baptême, soit à Mortagne, soit à Québec, comme dans le cas de ses frères et soeurs. On lui donna tout simplement quatre ans de trop dans son acte de sépulture, comme nous allons le voir.

Ce François Guyon, fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin, épousa à Québec, le 4 septembre 1662 (date que ne mentionne pas Mgr Tanguay), Marie-Madeleine Marsollet, en même temps que son frère Michel Guyon, qui épousait Geneviève Marsollet — les deux soeurs. Les actes de mariage n'indiquent malheureusement pas si les conjoints étaient majeurs ou mineurs, non plus que les contrats de mariage, reçus par le notaire Audouard, le 20 août précédent. Au recensement de 1666, François Guyon n'est pas mentionné, mais le recensement de 1667 donne 27 ans à François Guyon, époux de Marie Marsollet. Il serait donc né en 1639-40, ce qui correspond parfaitement au fils de Jean Guyon et de Marie Goulé, qui avait été baptisé à Québec, le 7 décembre 1639, sous le prénom de François et que Mgr Tanguay mentionne, par erreur, sous le nom de Françoise. Il perd d'ailleurs sa tra-

ce. Le recensement de 1681 donne 43 ans à François Guyon, ce qui le vieillit d'un an, mais il fait la même erreur dans le cas de Madeleine Marsollet, sa femme.

Le premier registre de Québec (1621-40), reconstitué de mémoire peu après l'incendie du 15 juin 1640, ne contient aucun acte de baptême d'enfant de Jean Guyon et de Mathurine Robin, mais il renferme deux actes de baptême d'enfants de Jean Guyon et de Marie-Madeleine Goulé: *Noël, baptisé, le 27 août 1638, qui mourut quinze jours après; et François, baptisé, le 7 décembre 1639.* Si ce dernier enfant était décédé avant la perte du premier registre pourquoi n'aurait-on pas mentionné le fait de sa mort sur le registre reconstitué, comme on l'a fait dans le cas de son frère *Noël, baptisé, le 27 août 1638, qui mourut quinze jours après?* S'il décéda après le 15 juin 1640, alors qu'on procédait régulièrement à l'inscription des actes, et que le registre de l'époque est complet, pourquoi n'aurait-on pas retracé son acte de sépulture? François Guyon, fils de Jean, et éventuellement de Madeleine Goulé, a donc survécu.

Pour admettre l'existence de deux Jean Guyon père, ou de deux familles distinctes, il faudrait conclure à la disparition non seulement de François Guyon fils, baptisé, le 7 décembre 1639, mais aussi à celles de ses père et mère, Jean Guyon et Madeleine Goulé. On ne peut vraisemblablement supposer qu'ils soient tous trois décédés, entre le 7 décembre 1639, date du baptême de leur dernier enfant, et le 15 juin 1640, date de l'incendie du premier registre, époque pour laquelle les actes de sépulture n'ont pas été reconstitués. L'hypothèse du retour en France de cette famille, sans avoir laissé ici aucune autre trace de son passage que les deux actes en question sur le registre reconstitué, ne vaut pas mieux. En effet, nous ne voyons nulle part ailleurs le nom de Madeleine Goulé, épouse de Jean Guyon.

Notons encore que l'aîné des deux fils de Jean Guyon et de Madeleine Goulé avait eu pour marraine: madame Giffard, ce qui permet de supposer que le père de cet enfant était un colon emmené ici par Giffard. Or le seul colon de Giffard

du nom de Guyon qui soit venu au pays, si on s'en tient aux documents connus, était Jean Guyon, époux de Mathurine Robin. On peut donc conclure que les deux enfants, Noël et François Guyon, mentionnés sur le registre reconstitué de 1640, comme fils de Jean Guyon et de Madeleine Goulé, étaient bien les enfants de Jean Guyon et de Mathurine Robin. Une erreur sur le registre *reconstitué* explique, mieux que toute autre hypothèse, cet imbroglio qui a donné tant de fil à retordre à nos chercheurs. Ce ne serait d'ailleurs pas la seule erreur qu'il contient. Par exemple, Louis Côté, fils de Jean Côté et de Anne Martin, n'a pû être baptisé, le 25 octobre 1635, puisque le mariage de ses parents eut lieu, le 17 novembre 1635. Mentionnons, en passant, qu'Anne Martin n'était pas la fille d'Abraham Martin, comme on l'a crû jusqu'ici. En examinant les choses de très près, on finira par constater que les dates sont parfois erronées sur cedit registre. Rien d'étonnant en cela, puisqu'il s'agit d'actes reconstitués de mémoire, parfois longtemps après les faits. Il n'est pas tout à fait impossible, non plus, que la famille Robin ait eu un surnom, Goulé, en cette occurrence. Cependant, si tel était le cas, il reste encore une erreur sur le registre, qui mentionne *Marie* et *Madeleine Goulé*, et non pas Mathurine.

LÉON ROY

---

## L'AFFAIRE DONALD MORRISON

---

Qui se rappelle l'affaire Donald Morrison? Pourtant, elle fit beaucoup de bruit il y a un peu plus d'un demi-siècle. Anglais, Écossais et Irlandais nous reprochent souvent de prendre la part de nos compatriotes même quand ils ont tort. Nous pourrions de temps en temps leur faire le même reproche. Morrison était un malfaiteur, un assassin, et, pendant des semaines et des semaines les journaux de langue anglaise de tout le pays créèrent autour de lui une légende qui finit

par faire croire à bon nombre de leurs lecteurs qu'il était innocent des crimes dont on l'accusait et que la police avait tort de chercher à s'en emparer.

Le père de Donald Morrison était propriétaire d'une ferme ou d'une terre dans les environs du Lac Mégantic. Cette propriété fut vendue par autorité de justice et un Canadien-français, un nommé Duquette, s'en porta acquéreur. Le jeune Morrison, pour se venger de Duquette, incendia sa grange. Celui-ci était bien certain que Morrison était le coupable et il voulut le faire arrêter par la police.

Morrison, bon tireur et habitué à la vie des bois, prit la fuite dans la forêt, en jurant qu'aucun policier ne l'arrêterait vivant. Pendant des mois et des mois, les meilleurs limiers de Québec et de Montréal le cherchèrent dans les bois et ne purent l'arrêter. Morrison recevait l'appui de ses compatriotes. Nombre de fois, il se rendit chez ses parents et quand les policiers arrivaient pour l'arrêter, il disparaissait comme par enchantement.

Un détective des États-Unis, se croyant plus habile que ses confrères canadiens, se mit de la partie. Morrison, comme pour le narguer, se montra dans la rue principale de Lac-Mégantic. Le détective Warner paya de sa vie la tentative qu'il fit pour arrêter Morrison. Celui-ci l'étendit mort dans la rue d'un coup de fusil. Ceci se passait le 28 juin 1888.

Après ce crime épouvantable, le gouvernement de Québec offrit une récompense importante pour l'arrestation de Morrison, et il envoya dans la région toute une armée de détectives pour le surprendre. L'inspecteur James McMahon, de la police municipale de Montréal, était à la tête de ces policiers.

McMahon apprit que Morrison se rendait de temps en temps chez ses parents.

Le soir de Pâques en avril 1889, McMahon apprit que Morrison était à la maison paternelle. Il se posta dans un lieu

sûr puis, tira un coup de revolver pour attirer l'attention du jeune homme et le forcer à prendre la fuite. Morrison sortit aussitôt de la maison, en tirant plusieurs coups de revolver au hasard. L'inspecteur McMahon ne fut pas atteint et visa à son tour. Il atteignit le bandit à la cuisse. Le blessé tomba dans la neige et, quelques instants plus tard, McMahon, l'entendant gémir, s'approcha de lui et l'arrêta.

Morrison subit son procès aux Assises de Sherbrooke en octobre 1889. Il fut condamné à dix-sept ans de réclusion au pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Privé de sa liberté et de la vie au grand air, Morrison tomba malade. Informé de sa condition, le ministre de la justice le libéra. Transporté à un hôpital de Montréal, le forçat y décéda un ou deux jours après son arrivée. Sa dépouille mortelle fut conduite dans son village natal. On éleva sur sa tombe un monument qui fut payé par ses admirateurs qui croyaient qu'il avait été la victime d'une erreur judiciaire.

L'affaire Morrison, comme on la surnomma dans le temps, est bien oubliée aujourd'hui mais elle prouve encore une fois de plus que les journaux jaunes déforment parfois l'opinion publique.

---

### LE "DOMESTIQUE" ROLLAND TESSIER

---

Dans son testament reçu par le notaire Dubreuil le 26 mars 1725, Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, ordonne :

"Veut mon dit Seigneur testateur qu'on donne à Rolland Tessier, son domestique, une somme de trois cents livres tant pour ses salaires dûs que pour le gratifier en quelque temps et mois qu'arrive sa mort attendu qu'on lui paye tout le temps ses dits gages par lettre de change sur France, les dits gages

qui sont présentement à deux cents francs lui seront comptés et payés par une lettre de change de trois cents livres sur France.”

Qui était ce Rolland Tessier, le seul domestique de Mgr de Saint-Vallier mentionné dans son testament?

L'ouvrage *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec* nous renseigne sur Tessier :

“Parmi ceux qui versèrent sur la tombe de Mgr de Saint-Vallier les larmes les plus sincères, nous aimons à distinguer son fidèle serviteur le sieur Rolland Tessier. Il pensa mourir lui-même de douleur après avoir perdu un maître qui avait eu pour lui toute l'affection du meilleur des pères; depuis ce temps jusqu'à la fin de sa vie il ne passa pas un seul jour sans aller prier sur le tombeau du prélat et sans donner à sa mémoire des marques d'une particulière vénération. Le sieur Tessier appartenait à des parents craignant Dieu, qui lui avaient inspiré des sentiments chrétiens et l'avaient placé chez les frères Tuillier qui vivaient à Paris en communauté. Ce fut le principal de cette maison qui le recommanda à Mgr de Saint-Vallier, l'assurant qu'il trouverait en lui toutes les qualités désirables dans une personne de sa condition. Rolland suivit dès lors le prélat dans tous ses voyages et lui fut toujours très attaché; de son côté, Mgr estimait ce jeune homme à cause de sa vertu et de sa conduite régulière; et dans ses rapports avec son fidèle valet, il était facile de reconnaître que ses sentiments n'étaient autres que ceux du divin Sauveur lui-même lorsqu'il disait à ses apôtres: *Je ne vous appellerai plus désormais mes serviteurs, mais mes amis.*

“Tessier était inépuisable lorsqu'il rapportait les actes de vertu et de mortification qu'il avait vu pratiquer à son évêque, ainsi que les peines et les fatigues qu'il lui avait vu endurer dans les visites qu'il faisait dans les différents diocèses de France et en celui du Canada. Il disait qu'il avait appris du prélat à jeûner régulièrement et il disait vrai car il le faisait deux fois la semaine et la veille de toutes les fêtes

de la Sainte Vierge. Il faisait usage de tous les instruments de pénitence. Ses chemises étaient de serpillières dont nos pauvres n'auraient pas voulu se servir. Ses mortifications étaient l'effet de sa charité, ce qu'il se refusait à lui-même était destiné au soulagement des indigents, pratique de vertu qu'il avait héritée de son bon maître. Il mourut dans notre maison le 1er février 1738. On lui avait offert de l'inhumer dans l'église (de l'Hôpital général) aux pieds de celui qu'il avait servi si longtemps avec un si filial dévouement, mais il avait refusé cette distinction et, sur sa demande, on déposa son corps dans le cimetière de l'hôpital. Il légua à la communauté ses épargnes, qui s'élevaient à une valeur de six mille livres tant en argent qu'en effets".

Tout ce qui précède est très flatteur pour Rolland Tessier et aussi, nous voulons le croire, très vrai. Ce qui n'empêche pas que ce brave homme eut des ennemis. On peut dire que tous les adversaires ou ceux qui n'aimaient pas Mgr de Saint-Vallier étaient les ennemis déclarés de Rolland Tessier.

Rolland Tessier n'était pas seulement le domestique ou valet de chambre de Mgr de Saint-Vallier; il était en plus son confident et son homme de confiance. On le voit conclure bon nombre de transactions assez importantes comme procureur de l'évêque de Québec. Et un document cité par l'abbé de Latour va même jusqu'à dire que Tessier contresigna des mandements de Mgr de Saint-Vallier. A la vérité, Mgr de Saint-Vallier, peut-être parce qu'il manquait de prêtres et peut-être aussi par suite de l'aspérité de son caractère, employa pendant un certain temps son valet de chambre comme son secrétaire. Seul, le bon Tessier trouvait grâce devant son maître. Ceci n'enlève rien aux qualités du second évêque de Québec, mais les contemporains s'accordent à dire qu'il avait un caractère assez difficile.

Quant à Rolland Tessier, le seul reproche qu'on lui fait est d'avoir possédé la confiance absolue du second évêque de Québec. Ce reproche est plutôt flatteur pour sa mémoire.

Après la mort de Mgr de Saint-Vallier, Rolland Tessier, qui était célibataire, continua à vivre à l'Hôpital général. C'est dans cet asile béni qu'il décéda le 1er février 1738. Et, nouvelle preuve de son humilité et de sa sainteté, il ne se crut pas digne d'être inhumé dans l'église de l'hôpital, à côté de son ancien maître. Il demanda à être enterré au cimetière du monastère avec les pauvres et les déshérités du monde.

Rolland Tessier avait une instruction plus complète que la plupart des gens de sa condition. Son testament olographe rédigé le 23 juin 1733 est presque irréprochable au point de vue de l'orthographe et d'une écriture très belle, presque moderne. Nous le reproduisons ici :

“Au nom du Père et du Fils, et du Saint-Esprit, ainsi soit-il.

“En cas que je vienne à mourir de mort subite ou imprévue, que la Sainte Volonté de Dieu soit faite; Je proteste en la présence de mon Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ; que je meure bien volontiers dans le sein de notre Mère la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine et veux vivre et mourir dans cette croyance.

“Je donne mon âme à Dieu, et mon corps à la terre.

“J'ay Soussigné Rolland Tessié, estant en ce pays Sans aucun héritiers; et avant plû a Dieu, de me donner quelques biens, qui sont mes propres aquets, Veû que je Les ai gagnez par mes soins et travaux; Je me détermine de mon plein gré à faire ce Testament HOLOGRAPHE, à fin de disposer du tout au cas de mort; faute dequoy, Nul. Je déclare donc qu'au Sudit cas de mort, Les biens. Et Les marchandises, que je faits Venir de france, et ce que je possède en ce pays, Linge, hardes, argenterie, or, et argent mônoyés, Livres de comptes, billets, Lettres de change, Et meubles, & c, appartiendront de plein droit aux Dames Religieuses hospitalieres de L'hôpital général près Québec; Et aux pauvres dudit hôpital général aux quels Je Les Legue du ma pure et franche Volonté; Les faisant Et déclarant Legataires Universels de tous mes

biens, qu'ils partageront Egalement Entreux moitié par moitié. Je nomme pour Executeur de mon dit Testament, monsieur Pinguet Vaucour, nottaire Royal, pour, S'il Luy plaist, faire Executer mes dernieres Volontez par mon dit Testament; tout ceque dessus j'ay fait moy Rolland Tessié, Et Ecrit, Et Signé de ma propre main, En bon Sens, Et en très parfaite Santé, dans ma petite chambre; que feu MONSEIGNEUR, DE LA CROIX DE St. VALLIER Second Evêque de Quebec, m'a donné m'a Vie durant. Item, Je prie Les dittes Dames Religieuses, Et Les dits pauvres du dit hôpital général, de faire Enterrer mon corps dans Leurs Cimetiere.

“Item Je Legue aux Reverends Peres Recollets du dit Quebec, La somme de cent cinquante Livres Tournois à fin qu'ils disent des messes, pour Le repos Et Le Soulagement de m'a pauvre ame.

“Je demande par retour que Les dittes Religieuses, Et Les d. pauvres; me fassent dire tout Les ans alternativement, Une basse messe de Réquiem.

“Fait au dit hôpital général, ce Vingtroisième Juin, mil Sept cent trente trois — Rolland Tessier.”

Le notaire Latour nous a conservé l'inventaire des biens laissés à sa mort par Rolland Tessier. Cet inventaire fut dressé par les Mères de l'Enfant Jésus, supérieure, de Saint-Claude, dépositaire, de l'Hôpital général, et une couple de témoins laïcs. Il semble par cet inventaire que Rolland Tessier tenait un petit commerce à Québec. L'inventaire mentionne des cha-pelets, des rasoirs, du papier de plusieurs sortes, de la poudre à canon, des bas de femmes, des gants, du drap, de la soie, des peignes, de la dentelle, des agraphes, de la cire, du fil, etc., etc, et toutes ces choses en assez grandes quantités. Il ne paraît pas dans l'inventaire que Rolland Tessier possédait des propriétés. L'inventaire déclare que Tessier possédait toutefois 14 louis d'or, plusieurs monnaies de carte et qu'il avait prêté 2915 livres à l'Hôpital général.

---

## LA REDOUTE DU SAINT-ENFANT-JÉSUS

---

Quand les pionniers, concessionnaires de terre en l'île de Montréal purent défricher et cultiver, un problème se présenta. Les Iroquois détestaient les visages pâles et cherchaient à les surprendre, à les tuer et surtout à les scalper afin d'orner leurs wigwams de chevelures. Parfois, ils amenaient les malheureux travailleurs des champs dans leurs villages pour en faire des esclaves ou pour les torturer à loisir.

Afin d'éviter ces épreuves on érigea, ici et là, des redoutes où des sentinelles faisaient le guet et où, en cas d'alerte, les colons pouvaient se retirer et repousser les sanguinaires guerriers. C'est à l'une de ces redoutes que s'attacha le nom de Saint-Enfant-Jésus.

Le 5 août 1662, M. de Maisonneuve accordait à Jean Auger dit Baron une concession de 30 arpents au bout de la concession d'Urbain Tessier dit Lavigne. Au mois de novembre 1663, Jacques Archambault, Urbain Tessier et François Bailly, dont les terres se côtoyaient, font cession de la redoute érigée à l'extrémité nord de leurs bien-fonds.

Le contrat de cession spécifie que le sieur Auger dit Baron s'oblige de "garder la redoute ou de la faire garder à ses frais et dépens, incessamment, tant de jour que de nuit, et cela de telle sorte qu'elle puisse être défendue en cas d'attaque. Si la redoute est prise et démolie ou brûlée, il sera obligé de la reconstruire au même lieu, à ses dépens, et il ne pourra la vendre ni la transporter ailleurs, qu'au préalable il n'ait bâti sur la concession, une maison qui soit de défense contre les ennemis". . . .

Au sujet de cette redoute, l'excellent abbé Faillon, dans son experte histoire de la colonie, a laissé échapper une curieuse méprise. Il est certain que la redoute était à l'extrémité nord de la terre de Tessier-Lavigne, or, en une page de

son ouvrage il la situe à l'extrémité sud "voisine du lieu appelé aujourd'hui la place d'Armes". Evidemment, l'historien a été distrait. Il voulait dire que le colon Tessier-Lavigne avait son habitation près de la Place d'Armes. L'erreur peut aussi être attribué à un copiste, sinon au typographe.

Quoiqu'il en soit, la redoute dut disparaître quelque temps après l'arrivée du régiment de Carignan et le départ de M. de Maisonneuve, car le 5 décembre 1667, Jean Auger-Baron charge Gilbert Barbier, assisté de Nicolas Godé et de Etienne Trudeau de lui construire "un bâtiment de pièce sur pièce sur le second côteau, vers le bois debout".

Le bâtiment aura 24 pieds de long, 18½ pieds de large et 9 pieds de haut. Il y aura une porte, deux fenêtres, un comble, des pignons, cinq *meurtrières pour battre au pied du bâtiment et cinq autres pour battre au loin*. C'était donc un petit fort.

Le 19 août 1668, le juge Charles d'Ailleboust ordonne de tracer un chemin commençant au pont Tessier (au bas de la place d'Armes) et allant vers la "redoute du Saint-Enfant-Jésus". Ce peut être le premier tracé de la rue Saint-Urbain.

Le nom de la redoute était-il passé à l'habitation fortifiée du sieur Auger-Baron ou restait-il attaché à l'emplacement? On le croirait à lire le contrat suivant: En 1696, Jean Auger-Baron vend à François Charon, pour les Frères Hospitaliers, un arpent de terre en carré "où était autrefois la redoute appelée Saint-Enfant-Jésus". (Basset).

Peu après la vente susdite, le vieux colon et sa femme eurent une fin d'existence qu'il faut signaler, tant le fait paraît singulier.

Le 17 novembre 1697, est inhumé Jean Auger-Baron, mort subitement, âgé de près de quatre-vingts ans. Un an après, le 6 novembre 1698, sépulture de Louise Grisard, veuve de Jean Auger, âgée de 64 ans, morte le jour précédent dans un petit ruisseau proche de sa maison.

En restant sur le qui-vive, mais sans paraître avoir été tracassé par les Indiens, le colon Auger et sa courageuse compagne avaient élevé toute une famille en leur petit château-fort.

Les terres qui jadis s'alignaient au nord du chemin devenu rue Ontario, formèrent, un jour, cette banlieue longtemps appelée le "coteau Saint-Louis", puis Saint-Louis du Mile-End. Comme la localité se peuplait, Mgr Bourget, à la demande de plusieurs, décida d'y permettre la construction d'une chapelle en 1848. Ce fut le début de la paroisse Saint-Enfant-Jésus, laquelle fut érigée canoniquement en 1867. Entre les grands propriétaires de la localité dont il s'agit on ne saurait oublier le savant docteur Pierre Beaubien, qui possédait une large terre, dans ce qui est maintenant Outremont. Ce distingué praticien était si attaché à son temple qu'il voulut reposer dans la crypte de l'église du Saint-Enfant-Jésus. Son vœu fut exaucé et il y fut inhumé, âgé de 84 ans, en 1881. L'année suivante, sa dévouée compagne, Justine Casgrain, âgée de 78 ans, avait sa tombe au côté de son époux.

"Le territoire assigné à la nouvelle paroisse était immense; il s'étendait de l'ouest à l'est, de la Côte des Neiges au chemin Papineau, alors qu'au sud, il enveloppait ce qui fut le village Saint-Jean-Baptiste". (1)

Le colon dont nous avons évoqué le souvenir a laissé son surnom à la côte ou au coteau qu'il habita (2), mais cette appellation géographique populaire est en train de s'évanouir. Tout autre sera le sort du nom de la petite redoute, car il a été stabilisé en devenant la désignation officielle d'une importante paroisse de la métropole canadienne.

E.-Z. MASSICOTTE

---

(1) Le diocèse de Montréal au XIXe siècle, p. 212.

(2) B. R. H. 1943, p. 24.

ALEXANDRE BELLEFOND, OFFICIER DE MARINE

---

Les *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille* publiés à Paris en 1789 donnent une liste de la plupart des personnages, grands et petits, qui furent incarcérés dans la célèbre prison de 1475 à la fin du régime royal. Dans la plupart des cas, l'auteur anonyme dit la raison de l'incarcération, raconte le procès, met en lumière la défense de l'accusé, etc., etc.

A la date du 9 mars 1711, les *Mémoires* disent :

“Alexandre Bellefond, officier de marine, natif de Québec, en Canada. Il a été mis à la Bastille sur un ordre du Roi du 9 mars 1711 et y a été détenu prisonnier jusqu'au 20 septembre 1715”. Et l'auteur ajoute : “Nous n'avons aucun renseignement sur les motifs qui ont causé la détention de cette personne”.

Qui était Alexandre Bellefond ?

Il y a bien eu à Québec un chevalier de Bellefond. M. Aégidius Fauteux a raconté ses aventures dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1930. Mais ce chevalier de Bellefond se prénomme Charles-Guillaume et non Alexandre. Il n'arriva, d'ailleurs, dans la Nouvelle-France qu'en 1729. On ne peut donc présumer qu'il s'agit de lui dans l'ordre du Roi du 9 mars 1711 qui décide d'incarcérer Alexandre Bellefond à la Bastille. En l'absence de documents probants sur cet officier de marine “natif de Québec”, nous sera-t-il permis de conjecturer ?

François Genaple, qui fut un des notaires importants de Québec sous le régime français, s'intitulait Genaple de Bellefond. Il eut plusieurs fils parmi lesquels nous connaissons Jean-François né le 31 mars 1669; Mathias né le 25 février 1671; Charles-Michel né le 10 novembre 1672; Charles né le 4 mars 1675; Jacques-Marie né le 30 août 1676 et Jean-Bap-

tiste-Joseph né le 6 août 1680. Nous ne retrouvons que deux des fils du notaire Genaple dans nos registres de l'état-civil, Jacques-Marie et Jean-Baptiste-Joseph. Les autres semblent avoir vécu à l'étranger. Alexandre Bellefond ne serait-il pas un de ceux-là. Ce Genaple de Bellefond a pu être baptisé sous un prénom et en avoir adopté un autre. La chose arrivait fréquemment alors comme aujourd'hui. Il resterait à trouver la faute qui força ce fils du notaire Genaple à habiter la Bastille cinq années. Nous laissons ce petit point d'histoire à des chercheurs plus renseignés que nous.

---

### FAMILLE LABRE OU LARBRE

---

Dans le B.R.H. de 1942, p. 364, et dans le B.R.H. de 1943, p. 32, un lecteur demande des renseignements sur la famille *Labre*.

Voici la réponse qui nous est fournie par un généalogiste amateur passionné.

Le patronyme ci-dessus est déformé. Correctement le colon se nomme Charles Larbre et il était originaire de la paroisse de Verruë, diocèse de Poitiers (1).

Il se maria, en 1763, dans une des paroisses de Montréal. Il est probable que ce colon était un soldat français resté au Canada après la conquête.

ZED.

---

(1) D'après le catalogue de M. Doisy (1745), il y avait une commune Verruë en Touraine et une autre Verruyes dans la généralité de Poitiers.

## LA FAMILLE LARBRE OU LABRE

---

A la question posée dans le *B.R.H.* de 1942, p. 364, je peux répondre que le colon du susdit nom (orthographié de deux façons dans les actes) était originaire de la "paroisse de Verruë (1) diocèse de Poitiers" et comme il se maria âgé de 25 ans dans une paroisse, aujourd'hui dans la ville de Montréal, au mois de février 1763, il est probable qu'il avait dû venir au Canada avant le régime anglais.

A. B. C.

---

## QUESTIONS

### À PROPOS D'UN CENTENAIRE . . .

---

A deux ou trois reprises, M. E.-Z. Massicotte a signalé dans le *B. R. H.* que des vieillards qui se disaient ou se croyaient centenaires, n'étaient en réalité que des nonagénaires. Pour une étude en préparation, je suis à faire un relevé des cas indiscutables de longévité prolongée et je me trouve en présence d'un problème.

Dans un quotidien de Montréal, paru au début de l'an 1905, une notice avec portrait apprenait au public que Pierre FORGET dit DEPATIE, âgé de 99 ans et sa femme, Adélaïde Aubin, âgée de 92 ans, devaient fêter leurs noces de rubis, ou 75 années de mariage au mois de juillet suivant.

Le sieur FORGET disait être né à Sainte-Thérèse, le 17 août 1805. J'ignore si les noces furent célébrées, mais je sais que le sieur FORGET fut inhumé à MONTREAL, en 1910 et que l'acte de sépulture lui accordait 106 ans.

---

(1) D'après le catalogue de M. Doisy (1745), il y avait une commune Verruë en Touraine et une autre Verruyes dans la généralité de Poitiers.

J'ai fait chercher l'acte de naissance dans les registres de 1804 et 1805, mais sans résultat. Quelqu'un peut-il me renseigner?

ÉDOUARD BLONDEL

---

Dans *Les Servantes de Dieu en Canada* par C. de La-roche-Héron, 1855, on lit que le 4 juin 1854, il fut offert à l'ex-nonce au Brésil, Son Excellence Mgr Cajetan Bedini, un "Précis historique" rédigé par Jacques Viger et un "Tableau des Costumes de nos communautés" dessiné par M. James Duncan de Montréal, dont le *Bulletin* a publié la biographie en 1940, p. 134.

Ce tableau a-t-il été conservé?

JEANNE DUNCAN

---

Quel est ce *Mogan* de Villier major aux Illinois, que le ministre songea à nommer gouverneur de la Louisiane en remplacement de M. Kerlerrec, en janvier 1762? Ne serait-il pas un de nos Neyon de Villiers ou Coulon de Villiers canadiens?

B. C. R.

---

Un Roustan est mentionné parmi les accusés dans l'affaire du Canada au Châtelet de Paris en 1763. Ce Roustan était-il Français ou Canadien? Tanguay ne mentionne aucune famille Roustan dans son *Dictionnaire*.

A. G.

---

Où mourut M. Maray de la Chauvignery, officier des troupes de la marine, marié en secondes noces à une Dagneau Douville?

O. A. B.

Le 11 juin 1764, le ministre informait le marquis de Vaudreuil, ancien gouverneur du Canada, que le roi d'Angleterre lui accordait une année de séjour au Canada pour disposer de ses biens. M. de Vaudreuil profita-t-il de cette permission?

V.

---

## RENOVOYÉS EN FRANCE

---

Une note au *B. des R. H.* de 1935, page 237 rapporte qu'en divers temps les Conseillers du Conseil Souverain se plaignant de l'incapacité au travail de certains colons les renvoyèrent en France, payant leur passage. Le 23 août 1664, il bannissait de la sorte: Pierre Jean, Antoine Bastard, Grandmaison, Pierre Colombel, Denys Loyseau, Nicolas Anquetil, Nicolas Roy et sa femme et Pierre Rondeau et sa femme.

Exactement à cette date, nous trouvons au *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, deux Nicolas Roy, (vol. I, 532 et 533). Nicolas Le Roy, de Dieppe, avec sa femme et trois enfants, et Nicolas Roy, d'Arcanville. Nous avons vu que Nicolas LeRoy, de Dieppe, au recensement de 1666 est dit "poigneure" ou petit officier de pêche, et le Nicolas Roy qui doit être renvoyé est mentionné par le Conseil Souverain comme étant maçon (Jug et Del p. 264).

Le renvoi dit Nicolas Roy et sa *femme*; on ne parle pas d'enfants. Le Roy de Dieppe en avait trois et on aurait pu les mentionner. Roy d'Arcanville en avait un né trois jours avant l'arrêt du Conseil.

Peut-on savoir lequel des deux Roy est visé?

Rex.

## LA MADONE DU PRISONNIER

---

Ceci n'est pas une légende. On le sait, la légende c'est ce qui n'a pas existé, ou, du moins, ne l'a été qu'en partie. Or la madone du prisonnier a existé et, si nous ne faisons erreur, elle est encore conservée précieusement par les religieuses de l'Hôpital général de Québec.

C'est l'excellent ouvrage *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec* qui nous donne l'histoire vraie de la madone du prisonnier. Quel dommage que le vieux récit ne nous ait pas conservé le nom de cet hôte de la prison de Québec. Le prisonnier ne nous intéresse guère, mais qui sait si ce prisonnier n'était pas un de ces sculpteurs du régime français dont on vante tant les ouvrages aujourd'hui.

L'ouvrage *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec* dit donc :

“Monseigneur de Saint-Vallier visitant un jour la prison de Québec, trouva parmi les prisonniers un homme qui placé devant un bloc de bois haut de quatre à cinq pieds, sans autre outil qu'un couteau, s'occupait à sculpter une statue de la sainte Vierge, et sans doute l'humble ouvrier tout en se livrant ainsi au travail de son choix, élevait souvent son coeur et sa pensée, avec repentir et confiance, vers celle qu'on invoque jamais en vain. Ravi de ce spectacle et des beaux sentiments qu'il reconnut dans le pauvre détenu, le prélat convint avec lui que l'image une fois terminée appartiendrait à l'évêque. Bien plus, par son crédit auprès des magistrats, il obtint la liberté du statuaire.

“Placé d'abord au palais épiscopal, la *Madone du Prisonnier* ne devint la propriété de nos Mères qu'après la mort de Mgr de Saint-Vallier. Elle fut apportée ici dans le cours de l'année 1728. Les religieuses allèrent la recevoir à la porte conventuelle, et la portèrent processionnellement au

choeur en chantant le Sub Trium; elles la déposèrent à droite de la grille et l'entourèrent de flambeaux; puis, tombant à ses pieds, toutes la saluèrent comme la mère du bel amour et la douce consolatrice des coeurs affligés, la conjurant de les prendre sous sa puissante protection".

---

## RÉPONSE

---

*Le nom de Chandler* (XLIX, p. 224) — Pour répondre à la question posée dans le BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES de juillet dernier, je vous dirai que le nom de *Chandler* a été appliqué à une localité gaspésienne en l'honneur de P. M. Chandler, de Philadelphie. P. M. Chandler faisait partie de la firme financière *Chandler Brothers*, banquiers de Philadelphie, États-Unis. En raison du rôle primordial qu'il a joué dans l'organisation financière de la St. Lawrence Paper Co, celle-ci a donné son nom au village où elle a installé son usine à papier.

Abbé V. T.

---